

Rentrée académique 2017-2018 – Le 4 octobre 2017

Discours de Calogero CONTI, recteur de l'UMONS

Mesdames et messieurs, Chers amis,

La rentrée académique est un rendez-vous important que notre communauté universitaire affectionne particulièrement. Elle nous donne l'occasion de rencontrer nos amis et sympathisants. Votre présence très nombreuse aujourd'hui nous conforte dans la considération et l'intérêt que vous portez à notre Université. Au nom de l'UMONS, je vous en remercie.

L'Université de Mons a choisi la défense des diversités linguistiques et culturelles pour thème de sa rentrée académique. Nous aurions dû avoir le plaisir dans quelques minutes d'accueillir Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, afin de lui décerner le titre de Docteur Honoris causa de l'UMONS.

Malheureusement, Madame Michaëlle Jean n'a pu être présente aujourd'hui parmi nous. Elle s'en excuse et adressera dans quelques minutes un message à l'assemblée par capsule vidéo. Elle viendra toutefois au cours de cette année académique au sein de notre Université pour y recevoir les insignes. Madame Rajae Essefiani, Conseillère « Education et Langue française » de la Secrétaire générale, nous a fait le plaisir de la remplacer au pied levé et interviendra dans quelques minutes dans le cadre d'une allocution portant sur la francophonie. Je la remercie pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

C'est le Prof. Bernard Harmegnies, Premier vice-recteur de notre institution, qui présentera Madame Michaëlle Jean et qui commentera les raisons qui ont conduit notre Conseil académique à lui attribuer notre plus haute distinction.

Mesdames et messieurs, Chers amis,

Problématique de la médecine

Le Président de l'Absym a pris conscience que les jeunes d'aujourd'hui éprouvaient tout comme ceux de sa génération, une réelle passion à exercer le même métier que lui. Il a déclaré la main sur le cœur -je le cite- que vu les risques pour la santé publique d'une limitation trop drastique du nombre de médecins, il serait absurde de sacrifier une génération de jeunes.

La Ministre fédérale de la Santé a admis que le cadastre dynamique montre clairement une différence significative des pyramides d'âges des médecins en Flandre et en Communauté

française. Elle a assuré que même si les francophones avaient déjà utilisé le nombre d'attestations convenu il y a quelques années, le risque réel d'aggravation de la pénurie de médecins valait bien une révision sérieuse de ces quotas.

Plusieurs directeurs d'hôpitaux viennent d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le nombre de médecins formés à l'étranger qu'ils étaient amenés à engager et que s'ils le faisaient, c'était parce qu'ils ne parvenaient pas à en trouver suffisamment qui étaient formés en Belgique. Ils ont assuré qu'il ne fallait pas y voir une quelconque analogie avec « les plombiers polonais ».

Les recteurs des universités de la Communauté française ont d'autre part réussi à s'accorder sur une carte blanche qui vient de paraître et dans laquelle ils dénoncent l'absurdité d'une limitation d'accès à la profession médicale avec les risques de santé publique que cela implique.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur a quant à lui assuré qu'il planchait, au sein d'une majorité sereine et unie, sur de nouvelles dispositions qui permettraient d'assurer à l'avenir un filtre juste et adapté conduisant à la profession médicale.

J'arrête ici, car vous l'aurez compris : cela, c'est ce que j'aurais voulu pouvoir vous dire à l'occasion de cette rentrée. Toutes ces affirmations ne sont que fictions : il n'y a pas eu de carte blanche de tous les recteurs, l'Absym s'accroche à une logique à tout le moins protectionniste et les tensions communautaires rendent sans doute illusoire une quelconque révision des quotas.

La réalité est donc malheureusement tout autre : un examen d'entrée très sélectif vient d'être mis en place par le décret Médecine du 29 mars 2017. Je ne m'en suis jamais caché : à l'Université de Mons, nous appliquons cette disposition décrétole mais nous ne l'approuvons pas.

L'instauration d'un tel examen d'entrée est regrettable surtout dans les circonstances dans lesquelles il a été décidé, à savoir en situation de pénurie médicale présente et annoncée et ce, sous la pression d'une Ministre fédérale de la Santé appuyant ses exigences sur la base d'un chantage aux attestations INAMI à délivrer aux étudiants en cours de cursus.

Certains collègues me disent que de toute façon, c'est fait et que l'essentiel n'est plus là.

Je ne peux m'y résoudre. J'entame cette année ma 12^e année de rectorat et j'ai pu constater à plusieurs reprises que la réalité décrétable d'aujourd'hui n'est pas nécessairement celle de demain. On aura d'ailleurs successivement essayé en médecine un quota par institution après les 3 ans de bachelier, un accès libre, un test obligatoire non contraignant, un concours en fin de première année et aujourd'hui, un examen d'entrée très sélectif.

L'UMONS regrette l'organisation d'un tel examen d'entrée dans un tel contexte et cela pour 3 raisons : la non prise en compte de la réalité des besoins médicaux, une sélectivité sans doute inadaptée ainsi que le risque de biais social qu'il représente.

La limitation du nombre de médecins en Communauté française ne se justifie pas sur une base objective. Une situation de pénurie est actuellement vécue dans certaines régions, notamment pour la médecine générale dans le Hainaut. Les délais chez certains médecins spécialistes deviennent de plus en plus longs. Un afflux de médecins formés à l'étranger est actuellement constaté alors qu'une limitation stricte est imposée à nos jeunes. Savez-vous qu'en 2015, 41% des numéros INAMI en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été attribués à des médecins issus de l'étranger ?

D'autre part, la sélectivité de l'examen d'entrée mis en place va au-delà de l'objectif auquel on pourrait s'attendre pour un examen d'entrée, à savoir dissuader les étudiants qui n'auraient aucune chance s'ils entraient dans le cursus. Cet objectif est celui poursuivi depuis plusieurs dizaines d'années par l'examen d'entrée en sciences appliquées. Il présente un taux de réussite de l'ordre de 60%.

Il en va tout autrement avec l'examen d'entrée en médecine. Avec un taux de réussite de l'ordre de 20 %, le risque existe d'éjecter du système des étudiants qui avaient une chance réelle de finaliser leurs études.

Le sort des étudiants reçus-collés doit d'ailleurs nous interpeller. Il s'agit d'étudiants qui ont parfaitement réussi leur première année de médecine, mais qui suite au concours organisé cette année en fin de première année, ne peuvent être admis en deuxième année.

Ils sont plusieurs centaines dans ce cas, toutes universités confondues, à avoir acquis l'ensemble de leurs 60 crédits de première année. Ils ont dû présenter l'examen d'entrée pour avoir le droit de cas de réussite de continuer en deuxième année. Comment expliquer à ceux qui ont raté cet examen d'entrée, qu'ils ont raté l'examen censé

évaluer leurs chances de réussir une première année qu'ils ont déjà réussie ?

Moi, en tout cas, je n'arrive pas à leur expliquer, si ce n'est en leur signalant qu'ils sont la preuve vivante que la sélectivité de l'examen d'entrée en médecine n'est pas strictement liée à leurs chances de réussite dans le cursus, mais qu'elle a été calibrée pour s'adapter au nombre d'attestations que la Ministre fédérale est prête à délivrer.

Entendons-nous bien : mon propos ici n'est pas de critiquer les interrogateurs et les jurys qui ont mis en place cet examen d'entrée. J'ai pour eux le plus grand des respects et je ne doute pas qu'ils ont réalisé leur tâche avec application et honnêteté. Mais comme pas mal d'autres acteurs, moi y compris, ils sont placés dans des circonstances qui les conduisent à mettre en place, avec application et honnêteté, une véritable bêtise.

D'autre part, une autre question se pose aussi lorsque le seuil de sélectivité d'un examen d'entrée est de l'ordre de 20% : un bon étudiant du secondaire peut-il le réussir sans préparation spécifique supplémentaire ? Quand il s'avère que la formation normale du secondaire risque de ne pas suffire, n'ouvre-t-on pas la porte aux formations privées qui ne sont pas accessibles à tous ? Oui, bien sûr, l'Université de Mons comme les autres universités, a mis en place des cours préparatoires que plus de 300 étudiants ont fréquenté. Mais cela est-il suffisant pour compenser un parcours dans certaines écoles secondaires moins performantes, pour compenser des options mal pilotées par un milieu social moins favorisé ou pour compenser un capital culturel insuffisant ?

Alors que l'on entend un peu partout que l'ascenseur social est en panne, n'est-on pas en train de régresser en privilégiant un mode de sélection où il sera encore plus pénalisé qu'il ne l'est actuellement ?

Certains objectent qu'il est inutile de se plaindre puisque cela « fonctionne bien » en Flandre depuis plus d'une dizaine d'années.

Il ne vous aura quand même pas échappé que les réalités des deux communautés ne sont pas les mêmes. Et encore faut-il savoir ce que signifie « bien fonctionner » ! Si « bien fonctionner » signifie ignorer la réalité des besoins, ignorer le risque de biais social et négliger le risque d'une sélection inadaptée, alors oui, nous sommes bien partis pour ce que cela « fonctionne bien » aussi chez nous. Malheureusement...

Toutes les universités ont certes comme commun dénominateur de s'appuyer sur des

valeurs au nom desquelles elles agissent comme des acteurs sociaux.

Mais peut-être est-on plus critique à l'UMONS par rapport à ces dispositions parce que le rejet du biais social et le souci de l'égalité des chances font partie de l'ADN de notre institution.

Bilan et perspectives de l'UMONS

L'Université de Mons a inclus cet objectif dans sa feuille de route tout en privilégiant évidemment aussi les objectifs classiques de toute université, à savoir développer un potentiel scientifique reconnu internationalement et le mettre au service de sa région.

L'Université de Mons sous sa forme actuelle existe depuis 2009. Il n'était pas couru d'avance que la greffe des institutions montoises entre elles (UMH, FPMs, ISA, EII) allait prendre. Pourtant après 8 années de fonctionnement, les membres de notre communauté universitaire peuvent légitimement éprouver un sentiment de fierté quand on voit le chemin parcouru.

Quelques chiffres vaudront certainement plus qu'un long discours.

Le nombre d'étudiants primo-inscrits va frôler cette année le record historique de 2000 nouveaux étudiants, et ce malgré la limitation forcée du nombre d'inscrits dans notre filière médecine. En 2008, ils étaient 1450.

Le nombre de thèses de doctorat dépasse aujourd'hui le rythme d'une thèse par semaine, soit un doublement depuis 2008.

Le nombre de publications internationales référencées a augmenté de près de 25% en 9 ans.

L'Université de Mons a aujourd'hui sur son pay roll plus de 1200 personnes et représente l'un des plus gros employeurs de la région de Mons.

Notre présence au niveau international s'est affermie. Un diplômé sur 5 effectue aujourd'hui une mobilité de longue durée à l'étranger. Notre ouverture à l'international se concrétise par plus de 300 accords avec des universités étrangères. Des nouveaux cursus en anglais sont organisés dans plusieurs de nos facultés.

L'université a investi massivement dans ses bâtiments afin d'adapter ses infrastructures à la croissance qu'elle connaît. Sur la période 2010-2018, des constructions et des rénovations ont été réalisées ou sont sur le point d'être finalisées en grande partie sur fonds propres, pour près de 30 millions d'euros.

L'année 2018 connaîtra d'ailleurs plusieurs inaugurations.

Il y aura dans le courant du premier semestre de 2018, un nouveau bâtiment opérationnel sur le Campus de la Plaine, le bâtiment Da Vinci avec des salles de cours, des bureaux et des salles de détente pour les étudiants de la Faculté de Sciences et de la Faculté de Traduction et d'Interprétation.

Une crèche à l'intention des enfants du personnel et des étudiants y sera ouverte en février prochain. Pour la petite histoire, hébergée au sein de l'Université, elle porte un nom qui devrait rassurer les parents souvent inquiets quant au potentiel de leur descendance. Elle s'appellera en effet « La crèche des petits génies ».

La rénovation de plusieurs bâtiments de la Place du Parc sera achevée en fin 2018. Il y aura un tout nouveau centre administratif destiné aux services en relation directe avec les étudiants, un Théâtre des savoirs destiné aux activités culturelles et scientifiques orientées vers le grand public ainsi que la nouvelle et tant attendue Bibliothèque des Sciences humaines.

Notre offre de logements a également été adaptée grâce aux partenariats que l'Université a contractés avec le secteur privé, avec l'inauguration cette année de la nouvelle Cité Mons Upkot, qui porte notre capacité de logements à près de 850 chambres.

Et last but not least, le feu vert vient d'être donné par notre Conseil d'administration pour un nouveau bâtiment situé rue d'Havré et qui donnera en fin 2019 à notre Faculté d'Architecture et d'Urbanisme une infrastructure à la hauteur des talents qu'elle abrite.

Sur le plan de l'évolution de nos formations, l'Université de Mons a toujours été soucieuse de développer une offre adaptée aux besoins de sa région.

Il faut cependant savoir que l'octroi de nouvelles habilitations est cadencé au niveau des universités depuis plusieurs dizaines d'années ; la principale raison avancée étant celle de ne pas créer de nouvelles concurrences entre les institutions.

Depuis l'adoption du décret Marcourt et la création de l'ARES, un nouveau dispositif un peu plus souple a été mis en place et permet d'examiner le bien-fondé de nouvelles demandes d'habilitations.

C'est ainsi que cette année, nous avons pu démarrer un tout nouveau Master en Transitions et Innovations sociales. Il est le bienvenu car nous ne disposions jusqu'ici que

du 1^e cycle en sciences humaines et sociales. Ce master permet aux étudiants du bachelier en Sciences humaines et sociales de trouver au sein de notre université, un deuxième cycle adapté à leurs besoins. Il s'adresse aussi à d'autres acteurs du secteur social formés en Hautes Ecoles. Ce master a été organisé en codiplomation avec 4 autres partenaires, à savoir l'UCL-MONS, la Haute Ecole en Hainaut, la HE Condorcet ainsi que la Haute Ecole Louvain en Hainaut. Il me semble utile de signaler ici que ce nouveau master n'aurait jamais pu être créé sans la structure fédérative mise en place par le décret Marcourt, à savoir le Pôle hainuyer.

A Charleroi, l'Université de Mons s'est associée à d'autres opérateurs d'enseignement et de formation à savoir l'ULB, la HE Condorcet et l'Université ouverte. Les statuts du « Centre universitaire Zénobe Gramme » viennent d'être adoptés et devraient permettre de développer certaines actions communes à Charleroi au sein du bâtiment Gramme qui subira une rénovation profonde dans les deux prochaines années. Dans un premier temps, l'Université de Mons y transfèrera les formations qui sont déjà opérationnelles à Charleroi. N'oublions pas que 700 de nos étudiants fréquentent déjà notre site de Charleroi !

D'autre part, avec nos partenaires de l'ULB, nous avons pour objectif d'activer les habilitations de premier cycle dont nous disposons déjà ensemble à Charleroi. Il ne s'agit donc pas de nouvelles habilitations mais d'habilitations existantes en sciences appliquées, sciences biologiques et en sciences humaines et sociales. Les deux universités ont accepté de les partager jouant ainsi la carte de la collaboration plutôt que celle de la concurrence.

Soucieux d'offrir la meilleure employabilité possible à nos diplômés, nous avons démarré cette année le parcours INGÉPLUS, qui résulte d'une collaboration entre d'une part, deux de nos Facultés, à savoir la Faculté polytechnique et la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion, et d'autre part, la Haute Ecole en Hainaut et la HE Condorcet.

Il s'agit d'un nouveau parcours personnalisé, permettant aux étudiants inscrits au Master en Sciences de l'Ingénieur industriel ou en Master Ingénieur civil d'obtenir, en 6 ans, à la fois les titres d'Ingénieur industriel ou civil ET d'Ingénieur de gestion, soit deux diplômes très prisés sur le marché du travail.

Ces 3 exemples vous montrent que dans le cadre de partenariats diversifiés, l'UMONS souhaite accompagner le développement de l'enseignement supérieur dans le Hainaut.

L'Université de Mons n'a d'ailleurs jamais caché ses intentions. Elle est implantée depuis près de 180 ans dans le Hainaut et revendique de participer à tout nouveau développement universitaire en particulier pour le premier et le deuxième cycle.

Elle le fait avec d'autant plus de conviction que près de 45% des jeunes du Hainaut qui choisissent aujourd'hui de démarrer leurs études universitaires le font à l'UMONS malgré le fait que nous ne disposons que de la moitié des habilitations. Ils étaient environ 30% en 2008 avant la création de l'Université de Mons.

Problématique de la formation initiale des enseignants

A cet égard, un décret sur la formation initiale des enseignants est en voie de finalisation.

Il portera à 4 ans, puis 5 ans, la durée de formation des futurs instituteurs et professeurs de l'enseignement obligatoire. Il envisage une co-diplomation entre Hautes Ecoles et universités, dès le départ des cursus en bachelier.

La question des associations d'établissements reste un point du futur décret sur lequel les avis divergent encore. Deux logiques peuvent être suivies.

Soit on poursuit sur la lancée des Pôles mis en place par le décret Marcourt. Elle privilégie la logique géographique dans laquelle on tire profit des habilitations existantes localement. C'est dans ce contexte que l'Université de Mons a fait une offre de collaboration et de codiplomation à toutes les institutions de l'enseignement supérieur du Hainaut, quel qu'en soit le réseau.

Soit on suit la logique de la liberté d'association avancée par certaines institutions. Il faut toutefois bien en convenir, l'argument de la liberté d'association a objectivement comme conséquence de poursuivre la polarisation de l'enseignement supérieur sur la base des réseaux et ce quel qu'en soit les implications en termes d'utilisation des moyens publics ou en termes de nouvelles concurrences locales.

Cette logique de liberté d'association défendue par certaines institutions ne reconnaît en outre aucun droit d'organisation au pouvoir qui pourtant les subsidie.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement et puis le Parlement seront amenés à prendre leurs responsabilités.

S'il choisit la deuxième option, on pourrait alors se poser légitimement la question de savoir pourquoi une logique basée sur la non concurrence et l'utilisation rationnelle des moyens serait appliquée à géométrie variable.

Elle serait écartée quand il s'agit de renforcer une bipolarisation de l'enseignement supérieur, en particulier dans le Hainaut au risque d'y créer des doublons.

Mais on y ferait référence lorsque de nouvelles habilitations sont demandées en particulier par les universités incomplètes pour combler certaines lacunes dans l'offre de formation.

A moins qu'un tel choix ne signifie la volonté d'un détricotage du paysage de l'enseignement supérieur patiemment mis en place par le décret Marcourt. Je ne veux pas y croire. L'enseignement supérieur mérite une organisation basée sur des principes rationnels et durables. Nous souhaitons de tout cœur que le virage pris dans le décret Marcourt par la création des pôles ne soit pas abandonné. Il a conduit jusqu'ici dans le Hainaut en quelques années à peine à des collaborations efficaces entre institutions. Je peux citer par exemple le partage de ressources, logements d'étudiants par exemple, l'organisation en commun de cours préparatoires et de réorientation, le partage de cours de français à l'intention des étudiants internationaux, la valorisation d'acquis d'expérience à l'intention du personnel de Caterpillar...

La coopération entre certaines institutions de promotion sociale et l'Université de Mons pour faciliter l'accueil de migrants est aussi à mettre à l'actif des relations positives qui ont pu être développées dans une telle structure fédérative regroupant les forces vives sur une base géographique.

Mesdames et messieurs, Chers amis

Défendre aujourd'hui la diversité culturelle

Bon nombre des actions mises en place par l'Université de Mons sont marquées par sa volonté d'agir socialement. L'UMONS est une université où la défense des diversités qu'elles soient sociales ou culturelles apparaît en bonne place.

C'est dans ce contexte que le choix a été fait cette année-ci d'attribuer le titre de DHC à Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie qui a fait de la diversité linguistique et de la diversité culturelle une priorité stratégique de son action.

A cet égard, les langues représentent sans doute la manifestation la plus directe de la diversité culturelle.

Connaissez-vous cette petite histoire à savourer au premier ou au second degré?

Plantons d'abord le décor : notre belle ville de Mons.

Un touriste allemand s'arrête pour demander son chemin, à côté de deux passants qui attendent le bus.

Il s'adresse d'abord à eux en allemand. Les deux Wallons le regardent en silence.

Il passe au néerlandais. Les deux Wallons ne bougent pas...

Il essaie alors en italien. Les deux autres demeurent impassibles.

Une tentative en espagnol : toujours pas de réponse.

L'Allemand hoche alors la tête d'un air dépité et s'en va.

Le premier Wallon dit alors à l'autre : "*Tu ne crois pas qu'on devrait quand même apprendre une langue étrangère ?*"

"*Pourquoi ?*", répond l'autre "*ce type en connaissait quatre et ça ne lui a servi à rien !*"
....

Cette petite histoire serait probablement plus réaliste, mais sans doute un peu moins cocasse, si plutôt que de mettre en scène nos deux braves Wallons, elle concernait deux citoyens du pays de l'oncle Sam, forts de la rente de situation hégémonique de leur langue.

Car l'anglais occupe une position privilégiée en tant que langue véhiculaire d'un monde transfiguré par la mondialisation et les technologies de l'information et de la communication.

La mondialisation associée à cette hégémonie linguistique risque de conduire à une standardisation culturelle en uniformisant les comportements et les modes de vie.

Et il faut bien admettre que dans un monde globalisé où les opportunités de contacts interculturels ont explosé, la diversité linguistique et de nombreuses formes de diversité culturelle sont en déclin.

L'heure n'est toutefois pas aux combats d'arrière-garde car il faut être réaliste, l'anglais a pris aujourd'hui dans le monde la place de cet esperanto qu'au siècle dernier, certains avaient rêvé pour l'humanité tout entière.

Dans le monde académique, pour exister en tant que chercheur, pour étendre son audience, pour contribuer à l'universalité du savoir, pour favoriser la mobilité internationale ou pour accroître l'employabilité des diplômés, l'anglais est devenu une langue universelle et incontournable.

Il n'empêche qu'il s'agit de sauvegarder nos différences culturelles et linguistiques, et de ne pas négliger notre adhésion à notre culture spécifique. Notre langue représente plus

qu'une simple passion identitaire. Elle conserve aussi un rôle international et se diffuse dans bon nombre de pays dans le monde entier.

Au travers de la mise à l'honneur de la Secrétaire générale de la Francophonie, c'est la défense des différentes formes de diversités que notre université a voulu souligner.

Une défense cohérente, comme la Francophonie l'a envisagée dans sa sphère d'action, est celle qui préserve sa propre diversité tout en respectant celle des autres.

L'enjeu est de taille. Car la diversité qu'elle soit culturelle ou autre, c'est aussi l'enjeu de l'indépendance d'expression.

L'enjeu de la diversité, c'est la capacité de vivre avec la différence sans vouloir éliminer cette différence car quand on perd le droit d'être différent, on perd le privilège d'être libre.

Tous les êtres humains sont égaux et tous les êtres humains sont différents. Voilà bien deux déclarations apparemment antagonistes mais ô combien vraies. Nos sociétés bâtiront ou non un avenir serein sur leur capacité à respecter et l'une et l'autre de ces déclarations.

Je vous remercie pour votre attention.